

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procuration : 4

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021

N° 2021/2/35

L'an deux mille vingt et un, le quatorze du mois d'avril à 18h30, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de La Bâtie-Neuve (05230), les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 7 avril 2021.

Présents :

AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SARRAZIN Joël, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absent : AUROUZE Jean-Marc

Absents Excusés : Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, CHIARAMELLA Yves, DURAND Marc, KUENTZ Adèle, ROUX Lionel et SARRET Jean.

Procurations :

Mme ACHARD Liliane donne procuration à Mme SEIMANDO Mylène ;
M. CHIARAMELLA Yves donne procuration à Mme CLAUZIER Elisabeth ;
Mme KUENTZ Adèle donne procuration à Mme Clémence SAUNIER ;
M. ROUX Lionel donne procuration à M. BETTI Alain.

Madame Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de financement du SMADESEP dans le cadre de l'organisation d'une étape du Tour Voile 2021 à Serre-Ponçon

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) a été sollicitée par le SMADESEP dans le cadre d'une stratégie portée par le syndicat mixte qui vise à recevoir jusqu'en 2023 des manifestations centrées sur la voile sportive de haut niveau sur le lac.

Cette stratégie recouvre un intérêt indéniable en terme de développement territorial. Elle pourrait être déclinée chaque année sous la forme de différents événements, susceptibles de mettre en avant les différents atouts du lac sur des pratiques multiples.

Ainsi, le partenariat noué de longue date entre le Département des Hautes-Alpes et la société Amaury Sport Organisation (ASO), conjugué aux efforts structurels réalisés par le SMADESEP au plan nautique et à son implication nouvelle dans des réseaux professionnels (UPACA, Salons nautiques...), a conduit à rendre imaginable la perspective d'accueillir sur Serre-Ponçon une étape du « Tour Voile ».

Ce projet fut annulé en 2020 en raison de la crise sanitaire due au Covid 19. La société ASO a cependant conclu un accord conventionnel avec la société Normandie Evènement afin de pouvoir faire perdurer le « Tour Voile ». La perspective nouvelle est à ce jour d'accueillir sur Serre-Ponçon l'arrivée du « Tour Voile ».

Le Tour Voile fait partie des rendez-vous incontournables de la voile. Chaque année le Tour réunit des régatiers français et étrangers. Les équipages se confrontent lors de Stades Nautiques et de Raids Côtiers le long du littoral français. En 2018 le « Tour de France à la Voile » est devenu le « Tour Voile ».

L'arrivée sur Serre-Ponçon sera organisée entre le 22 juillet et le 24 juillet 2021 durant 3 jours. Cette arrivée, après 8 à 10 étapes de France est la seule et la première sur un plan d'eau intérieur. Les dates et le parcours seront définis dans les meilleurs délais.

Afin de mettre en œuvre ce projet, le plan de financement prévisionnel initial a été modifié. Il est donc proposé le plan de financement suivant :

- Dépenses : 135 000,00 € TTC
- Recettes : 135 000,00 € TTC dont
 - **Intercommunalités riveraines et CD04 : 19 000,00 €** - dont la participation de la **Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance de 1 000 €**
 - **Département des Hautes-Alpes : 45 000,00 €** (sollicitation à hauteur de 50 000 €)
 - **Région Sud PACA : 40 000 €**
 - **S.M.A.DE.SE.P. : 26 000 €** (en attente du soutien maximal d'EDF)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver la participation financière de la collectivité dans le cadre de l'organisation du « Tour Voile » 2021 à Serre-Ponçon.
- De fixer l'aide accordée au SMADESEP à 1 000,00 € et d'inscrire la dépense correspondante au budget.
- D'autoriser le Président à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 16 avril 2021
Et de la publication, le 20 avril 2021
Monsieur le président,
Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

